

## 1- GROUPE SANGUIN ET RAI VALIDES POUR LA TRANSFUSION

- Il est nécessaire que chaque établissement de soins rentre les données du patient dans sa propre base de données pour sécuriser la délivrance du produit sanguin.
- La carte de groupe de l'ES est incontournable pour le contrôle ultime pré transfusionnel de compatibilité au lit du patient (Recommandée par l'ARS).

## 2- ÉCHANGE DES DONNÉES TRANSFUSIONNELLES AVEC L'EFS

La coopération entre cliniciens et équipes de distribution des EFS ou Dds est essentielle à l'amélioration de la sécurisation et à la recherche des meilleures indications des PSL.

- Échanges de données informatiques (EDI) grâce à l'EDI régionale
- Fiche du suivi transfusionnel « version papier » : doit être absolument récupérée auprès de l'EFS du centre de soins qui a transféré l'enfant.

## 3- TRANSMISSION DU PROTOCOLE TRANSFUSIONNEL ENTRE LES DIFFÉRENTS ÉTABLISSEMENTS DE SOINS

- Le type de PSL utilisés, les seuils de transfusion, les RAI, les éventuels incidents transfusionnels, et la prémédication si antécédents d'allergie, doivent être précisés dans le compte rendu médical, et envoyés aux différents correspondants.
- Ce protocole sera éventuellement actualisé selon l'évolution de la pathologie de l'enfant et ne dispense en aucun cas le dossier transfusionnel.
- On propose d'axer ces informations sur le compte rendu médical harmonisé entre les centres en rajoutant un encadré « Protocole transfusionnel ».

## 4- INFORMATION ORALE ET ECRITE TRACÉE SUR L'ACTE TRANSFUSIONNEL

- Information du patient et de sa famille ou de son tuteur légal avant et après toute transfusion
- Recueil du consentement
- Informer après : écrire le qualificatif et le nombre de PSL reçus, et les tracer

## 5- DÉCLARATION DES INCIDENTS ET SUIVI TRANSFUSIONNEL

- Recherche d'incidents immédiats et retardés, fiches de déclaration
- **RAI de contrôle : obligatoires (Code de santé publique 01/02/2006),**
  - à faire 1 à 3 mois après la transfusion. Souvent réalisés au bilan de fin de traitement, ou à un an du post greffe.
  - Intérêt : améliorer la sécurité d'une éventuelle transfusion dans le futur.

*Les auteurs déclarent n'avoir aucun conflit d'intérêt avec des établissements produisant ou exploitant des produits de santé ou des organismes intervenant sur ces produits.*